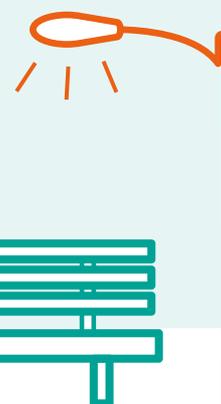
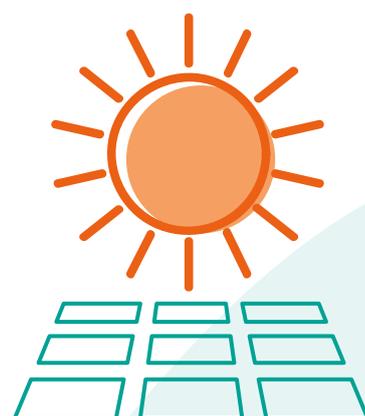




LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

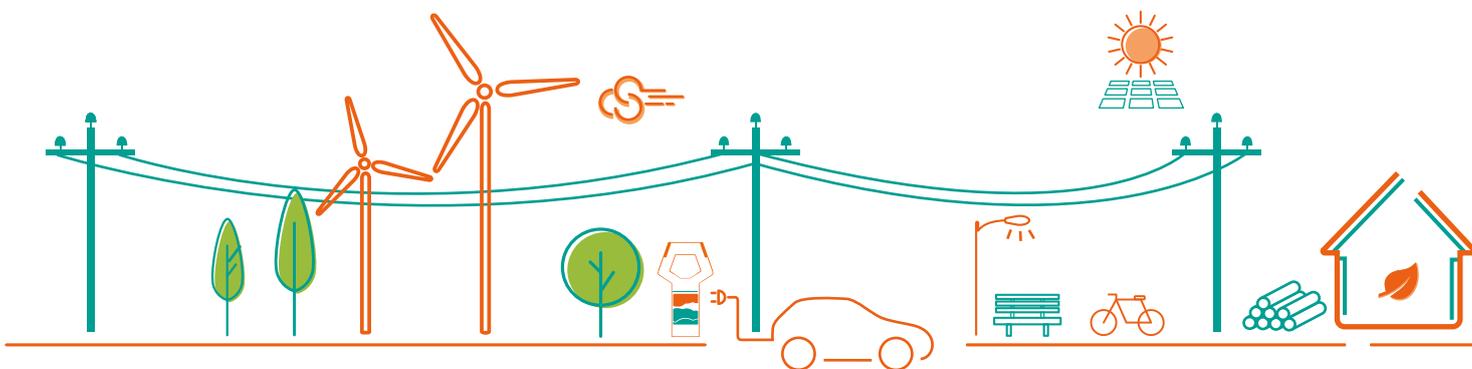


RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2018



SOMMAIRE

- 1** Introduction | p.4
- 2** Le service public de l'énergie | p.9
- 3** Les concessions | p.10
- 4** L'électrification rurale | p.12
- 5** L'éclairage public | p.15
- 6** Le service énergie | p.18
- 7** L'urbanisme | p.20
- 8** Le système d'information géographique | p.22
- 9** L'information et la communication | p.26



ÉDITORIAL

L'électrification, notre métier historique et l'éclairage public, ont connu en 2018 une activité très soutenue, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document.

Mais surtout en 2018, le SDE 07 s'est pleinement positionné comme l'un des acteurs incontournables de la Transition Energétique en Ardèche.

A l'heure où la Transition Energétique est au cœur de tous les débats, au plan national comme au niveau local, faut-il rappeler que le SDE 07 s'est engagé il y a plus de 10 ans dans une démarche d'économies d'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

La Transition Energétique au SDE 07, ce n'est pas un vain mot ni une énième campagne de communication, ce sont des actions et des réalisations sur tout le département comme la rénovation du parc d'éclairage public des communes, les travaux d'amélioration réalisés sur le patrimoine communal, la construction de réseaux de chaleur au bois et d'installations photovoltaïques ou encore la création d'un réseau d'infrastructures de mobilité électrique... c'est aussi un engagement solide et pérenne auprès des communes ardéchoises qui savent qu'elles peuvent trouver au SDE 07 un accompagnement humain et technique, en la personne de nos techniciens et ingénieurs, ainsi qu'une expertise et des financements conséquents.

Je vous souhaite bonne lecture de ce Rapport d'Activité et vous assure de notre entier dévouement au service des communes ardéchoises.

Patrick COUDENE

Président

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

«Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale.»



Nos Instances

Le Comité Syndical compte 101 délégués, issus de différents collèges ; ils représentent directement ou indirectement les 335 communes ardéchoises.

En 2018, le Bureau s'est réuni 10 fois et le comité 4 fois. 120 délibérations ont été adoptées et 88 arrêtés ont été pris.

Un vice-président supplémentaire, en charge de la Société d'Economie Mixte «Energie Rhône Vallée» a été élu : il s'agit de Pierre-Louis Rivier.



Le Comité syndical

101 délégués
4 réunions annuelles



Le Bureau syndical

20 membres
10 réunions annuelles



L'Exécutif

Le président
10 vice-présidents

Le budget 2018 en bref

Le budget prévisionnel a été voté le 19 mars 2018. Il a été suivi de deux décisions modificatives.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BP	50 125 726,77 €	13 081 708,12 €	63 207 434,89 €
DM1	1 921 801,71 €	0 €	1 921 801,71 €
DM2	1 459 936,30 €	0 €	1 459 936,30 €
CUMUL	53 507 464,78 €	13 081 708,12 €	66 589 172,9 €



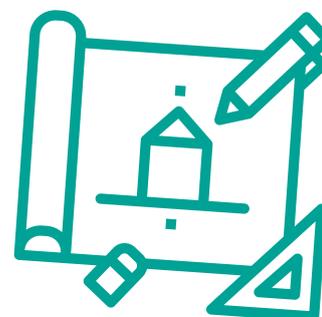
Le SDE 07 actionnaire d'ENERGIE RHONE VALLÉE

Parmi les actions de la SEM en 2018, on retiendra notamment qu'Énergie Rhône Vallée a été retenue pour réaliser la réhabilitation d'une centrale hydroélectrique sur les communes de Salavas et Vallon-Pont d'Arc. Production prévisionnelle : 1,25 GWh / an



BILAN AU 31/12/2018 :

CHIFFRE D'AFFAIRES	275 KC (+ 25,30 %)
PUISSANCE INSTALLÉE	920 KWc (+ 43,75 %)
ÉNERGIE PRODUITE	1.10 GWh (+ 48,60 %)



	ACTIF 3 959 249 €	PASSIF 3 959 249 €	
IMMOBILISATION	1 744 810 €	2 729 917 €	CAPITAUX PROPRES
CRÉANCES CLIENTS	103 528 €		
AUTRES CRÉANCES	55 705 €		
TRÉSORERIE	2 055 206 €	1 186 758 €	DETTES FINANCIÈRES
		25 141 €	DETTES FOURNISSEURS
		17 433 €	AUTRES DETTES

Les Ressources Humaines

Au 31 décembre 2018, 32 agents étaient au service de la collectivité. Une diminution du nombre d'agents contractuels est à noter par rapport aux années précédentes, au profit d'une augmentation des agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche encourage et accompagne ses agents dans l'évolution de leur carrière, notamment en permettant aux contractuels de passer les concours nécessaires pour pérenniser leur emploi.

EFFECTIFS		FEMMES	HOMMES
CATÉGORIE A	Administratifs	2	0
	Techniques	0	3
CATÉGORIE B	Administratifs	3	2
	Techniques	2	6
CATÉGORIE C	Administratifs	3	0
	Techniques	0	1
CONTRACTUELS		5	5
EFFECTIF TOTAL		15	17

En 2018, 3 agents ont rejoint le SDE 07 :

- Rémi BOUCLY, technicien Conseiller en Energie Partagée
- Laura BUSSAT, archiviste
- Morgane DESCHAMPS, assistante technique au service Eclairage public

Le Service Public de l'Énergie

À sa création en 1964, la mission du SDE 07 se limite à l'électrification rurale de l'Ardèche.

L'objectif était de permettre à tous les Ardéchois, y compris ceux résidant dans les endroits les moins accessibles du département, d'être desservis en électricité.

Aujourd'hui, le SDE 07 regroupe toutes les communes ardéchoises. Elles lui ont confié la propriété des réseaux. Les compétences obligatoires sont valables pour tous les adhérents du SDE 07 par transfert de compétence : il s'agit notamment du contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz, ainsi que de la réalisation des travaux d'électrification.

L'organisation et le contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité BT (basse tension-400 v) et HTA (moyenne tension-20 000 v), mais aussi de gaz dans l'Ardèche, le SDE 07 a confié la gestion de ces réseaux aux concessionnaires ENEDIS, pour l'électricité et GRDF pour le gaz, à des conditions fixées par **deux contrats de concession**.

Le SDE 07 contrôle la bonne application de ces contrats de concession : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...).

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz.

Travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques

Le SDE 07 **finance et réalise** pour le compte de la collectivité les travaux liés aux réseaux de distribution d'électricité : extensions, renforcements et raccordements au réseau électrique.

La dissimulation des réseaux

La dissimulation consiste à **améliorer l'environnement** en rendant les réseaux plus discrets, tout en protégeant les équipements des intempéries. Elle contribue ainsi à la qualité de l'électricité fournie.

En cas de sécurisation des réseaux (fils nus ou zones sensibles aux intempéries), d'aménagement des bourgs centres et des villages de caractère, en site protégé ou à proximité de monuments classés ou inscrits ou encore dans les zones environnementales sensibles (Gorges de l'Ardèche, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Parc des Cévennes...), le SDE 07 assure l'enfouissement des lignes électriques et coordonne la dissimulation conjointe des réseaux de télécommunication et d'éclairage public.

La formation

En 2008, elle a concerné :

- 19 agents
- Pour 52 journées
- Pour un coût de 17 965 €.

Dans des domaines variés tels les réseaux, le photovoltaïque, le management et la gestion de projets, etc ...



Les Concessions

Le SDE 07 contrôle la bonne application des contrats de concession pour l'électricité et le gaz : entretien du patrimoine concédé, renouvellement des équipements, qualité de l'énergie fournie, investissements suffisants...).

Par ce contrôle, le SDE 07 est le garant du service public de la distribution d'électricité et de gaz. Le contrôle des concessions est au cœur de la mission de service public qu'exerce le SDE 07 pour le compte de ses collectivités adhérentes qui lui ont transféré leurs compétences ; il est même une obligation impérative pour toute collectivité territoriale, dès lors qu'elle a recours à un concessionnaire ou un fermier.

Cette mission de contrôle est exercée de 3 manières :

Le contrôle en continu

Les agents du Syndicat, chargés d'affaires notamment, sont en permanence sur le terrain et peuvent faire remonter au concessionnaire nombre de défauts constatés : défaut d'élagage, maintien de poteaux électriques sans câblage, vétusté de supports....

Ce constat peut être opéré également par le représentant d'une collectivité adhérente plus fréquemment encore sur le terrain ou par un simple usager. Le SDE 07 fait alors remonter sans délai les informations au concessionnaire qui a en charge la gestion du réseau.

Le Syndicat joue aussi le rôle de médiateur pour des questions diverses à traiter (déplacements d'ouvrages, coupures fréquentes....) que ce soit à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un usager.

Le contrôle de la taxe sur l'électricité

La principale ressource du Syndicat provenant de la taxe syndicale sur l'électricité, ce contrôle s'est renforcé depuis l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et l'arrivée d'autres fournisseurs.

La mission est assurée par la direction administrative et financière du Syndicat qui contrôle :

- le versement des fonds dans les délais réglementaires ;
- l'application du bon « taux » de la taxe ;
- la fourniture d'un état récapitulatif du produit de la taxe par commune.

Un contrôle plus poussé est effectué en début d'année suivante, après production par ENEDIS du montant des frais d'acheminement réclamés aux fournisseurs ayant des clients éligibles dans chaque commune du département.

Ces états permettent de vérifier l'adéquation entre le produit de la taxe perçue par rapport aux recettes d'acheminement déclarées et la prise en compte des clients dans chaque commune déclarée. En cas de divergence, les fournisseurs sont appelés à régulariser la situation.

Le contrôle technique et financier de la concession

Il s'agit du contrôle principal qui concerne autant la concession d'électricité (ENEDIS-EDF) que celle du gaz (GRDF).

Ce contrôle s'articule autour de deux points :

- **L'examen du CRAC**, c'est à dire du **Compte Rendu Annuel d'Activité** que le concessionnaire est tenu de produire à l'autorité concédante, le SDE 07, avant juillet de l'année suivante.

Le CRAC permet de faire le point sur l'évolution de la concession, d'un exercice à l'autre, tant sur les plans technique que financier, en mettant en avant les moyens mis en œuvre par le concessionnaire pour gérer au mieux la concession, les travaux réalisés, la qualité de desserte, les services offerts à la clientèle...

Le CRAC est présenté annuellement au Comité syndical, qui décide de l'approuver ou non. Il est également mis en ligne sur le site internet du SDE 07 pour qu'il soit accessible à chaque collectivité et usager, la décision du Comité syndical étant portée à la connaissance des adhérents du SDE 07.

- **Un contrôle thématique**, confié à un prestataire spécialisé (conseil en collectivités, finances...). Depuis 2012, un groupement de commandes régional a été constitué entre syndicats d'énergie pour mener à bien cette mission, ce qui permet de se concerter sur les thèmes de contrôle à retenir, de minimiser les frais pour chaque structure, de mettre en commun le rendu des missions effectuées et d'être plus influents lorsqu'il s'agit de demander aux concessionnaires de faire évoluer, voire de réviser leur positionnement à l'égard des syndicats d'énergies.

La concession pour l'électricité

8 320 km de réseau Basse Tension (BT)
6 622 postes de transformation BT/HTA
5 604 km de réseau Moyenne Tension (HTA)
16 postes sources
217 472 points de livraison
1 935 630 042 kWh acheminés
30 ans : durée de la concession
1993 : date de signature du contrat de concession

27 296 000 € d'investissements réalisés sur la concession
735 279 k € de valeur nette du patrimoine concédé
721 697 € de redevance R1 (fonctionnement)
960 981 € de redevance R2 (investissement)

La concession pour le gaz naturel

672 150 mètres de canalisations
51 postes de détente réseau
382 robinets de réseau
2 396 branchements collectifs
26 090 clients
24 518 compteurs
41 communes
971 000 MWh acheminés
30 ans : durée de la concession
2005 : date de signature du contrat de concession

2 056 000 € d'investissements réalisés sur la concession
43 736 944 € de valeur nette du patrimoine concédé
90 213 € de redevance R1 versée

L'Électrification Rurale

La compétence en électrification rurale recouvre plusieurs types d'interventions sur les réseaux publics de distribution d'électricité : les extensions, les renforcements ou fiabilisations et les dissimulations.

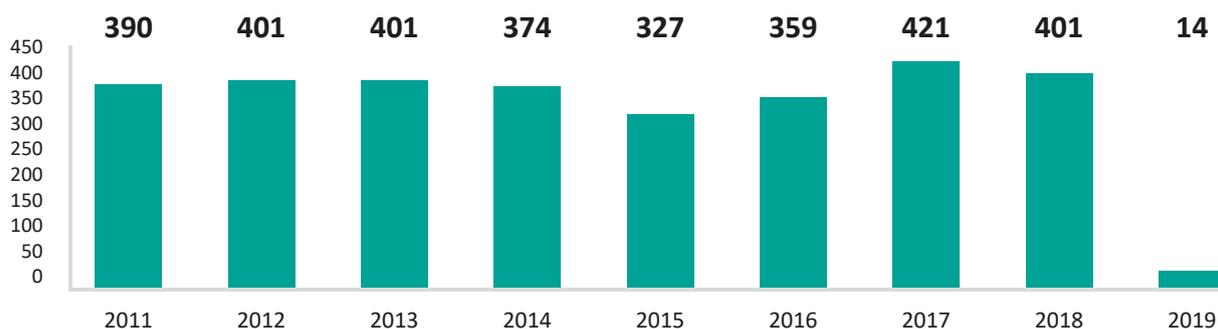
Quelques chiffres

Les demandes enregistrées en 2018 (en plus des Autorisations d'Urbanisme) : 384 demandes ont été créées en 2018 (extensions pour agriculteur, dissimulations, fiabilisations, renforcements, extensions hors AU, etc.) soit 67 de moins qu'en 2017.

Sur ces 384 demandes, 215 sont devenues des affaires Electrification Rurale dès 2018, soit 56 % des demandes enregistrées.

Les affaires ouvertes en 2018 (bons pour accord en 2017, toutes années de demandes confondues, issues de l'urbanisme ou de l'Electrification Rurale) : 415 chantiers effectifs ouverts en 2017 (401 en 2018 et 14 anticipées pour le programme 2019).

Le seul programme 2018 dépasse donc les 400 dossiers ouverts, un taux comparable aux « grosses » années 2012 et 2013.



2018 est une année marquée par une répartition un peu différente des types de chantiers : une légère baisse des enfouissements et des extensions, une augmentation sensible des chantiers de fiabilisation et de renforcement.

- **41** dissimulations (**10 de -** qu'en 2017)
- **231** extensions (**28 de -** qu'en 2017)
- **31** fiabilisations (**5 de +** qu'en 2017)
- **98** renforcements (**12 de +** qu'en 2017)

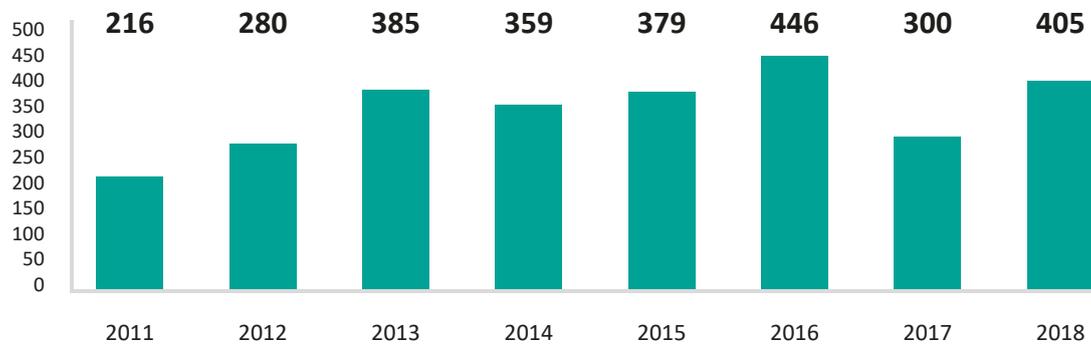
C'est la preuve de la poursuite des efforts du SDE 07 en matière de qualité du réseau de distribution publique d'énergie électrique.

En 2018, le montant de travaux engagés s'élevait à **18 110 000 €** (dont **15 650 000 €** pour l'électrification).

A noter :

En 2018 le SDE 07 a fait un effort conséquent pour solder les dossiers anciens, revenant à un niveau parmi les plus importants de ces 8 dernières années.

Le montant des dossiers soldés se chiffre à **21 000 000 €** (dont **17 500 000 €** pour l'électrification), soit **9 000 000 € de plus qu'en 2017**.



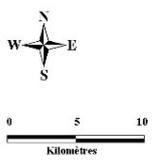
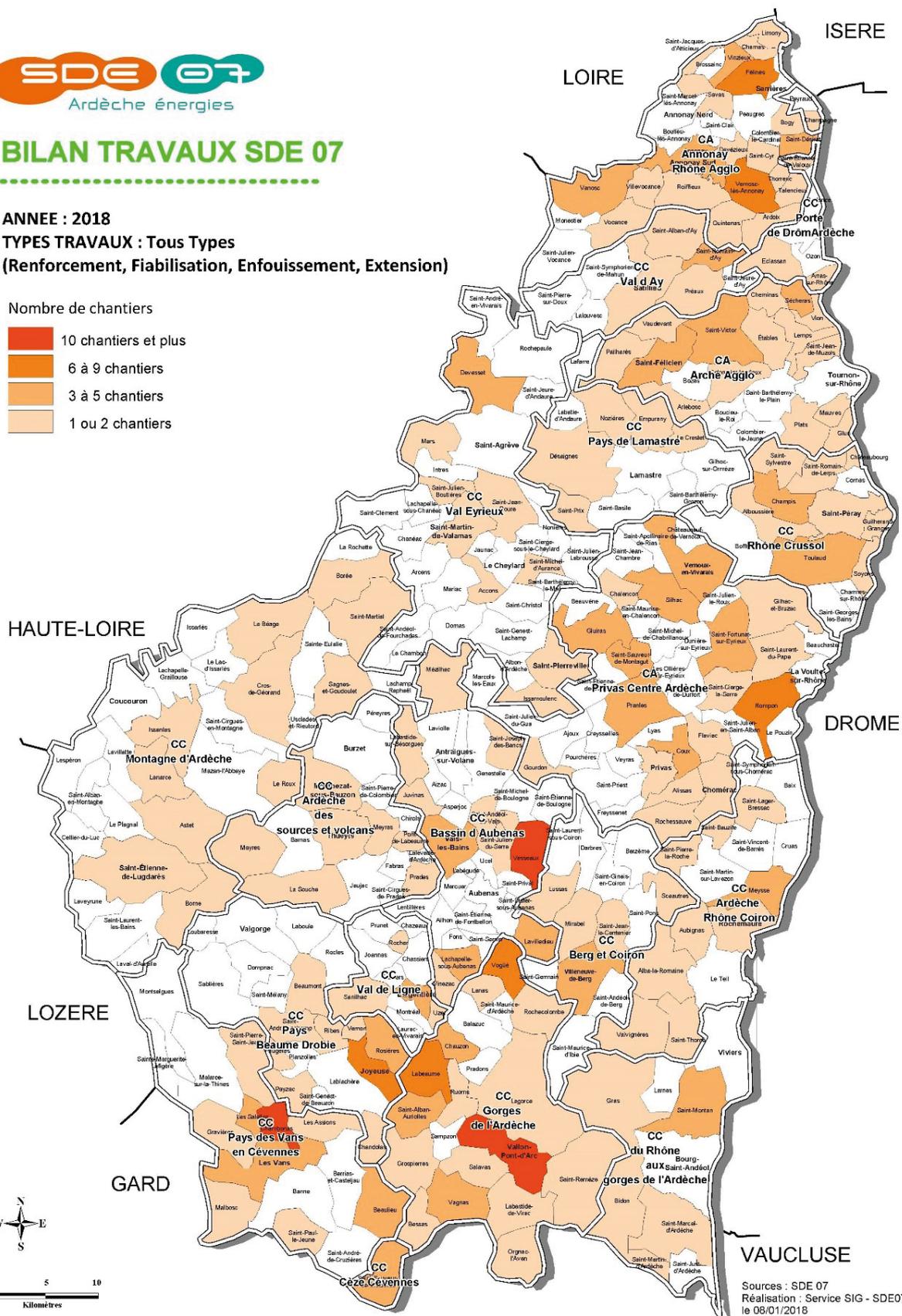
Nombre de chantiers/commune pour les chantiers ouverts en 2018, tous travaux confondus.



BILAN TRAVAUX SDE 07

ANNEE : 2018
 TYPES TRAVAUX : Tous Types
 (Renforcement, Fiabilisation, Enfouissement, Extension)

Nombre de chantiers



Sources : SDE 07
 Réalisation : Service SIG - SDE07
 le 08/01/2018

L'Éclairage Public

En 2018, le service a connu une grosse activité.

Pour faire face à la montée en puissance le service avait été renforcé fin 2017 avec l'arrivée de Sonia Baladier qui assiste Yann Chantin au niveau administratif.

Yoanna Le Gall est venue rejoindre le service Eclairage public début 2019 ; elle est plus spécifiquement affectée au géo référencement des réseaux.

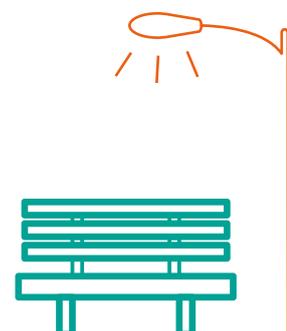
En effet, dans le cadre de la réforme DT/DICT, l'arrêté du 15 février 2012 impose de garantir une classe de précision géographique A, c'est-à-dire au centimètre près, pour tout nouvel ouvrage mis en service postérieurement à la parution de l'arrêté.

Il impose également au gestionnaire ou à l'exploitant du réseau, c'est-à-dire le SDE 07, de répondre aux déclarations réglementaires de travaux à proximité des réseaux sensibles pour la sécurité, au moyen de plans des réseaux géo référencés, avec la même précision, à partir de 2019 (pour des travaux situés en unités urbaines).

Au niveau du SDE 07, le relevé a débuté fin septembre 2018 ; il s'étalera sur plusieurs mois, l'objectif étant de disposer en 2019 d'une cartographie précise des réseaux d'éclairage public. Et d'une base de données qui recensera précisément nos 60 000 points lumineux et nos 900 km de réseaux.

Le programme Eclairage public en 2018

RÉPARTITION PAR TYPE DE TRAVAUX	TYPE	MONTANT TTC	NOMBRE DE DOSSIERS
COORDINATION ER	Transfert de compétence	1 045 503,56 €	36
ÉCLAIRAGE PUBLIC	Transfert de compétence	1 636 728,12 €	86
SCHÉMA DIRECTEUR	Transfert de compétence	540 479,64 €	3
ÉCLAIRAGE PUBLIC	Maîtrise d'Ouvrage Travaux	304 166,28 €	17
REMPACEMENT DE BALLONS FLUORESCENTS	Maîtrise d'Ouvrage Travaux	389 625,08 €	15
	TOTAL	3 916 502,68 €	157



Les subventions

Les **subventions** accordées aux collectivités pour l'éclairage public représentent un budget de plus de 1, 5 millions d'euros.

	MONTANT TRAVAUX	SUBVENTIONS ALLOUÉES
ÉCLAIRAGE PUBLIC	2 588 045,51 €	1 117 953,00 €
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	230 408,59 €	90 096,00 €
REMPLACEMENT DE BALLONS FLUORESCENTS	703 897,19 €	336 867,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 522 351,29 €	1 544 916,00 €

Le transfert de la compétence Éclairage Public

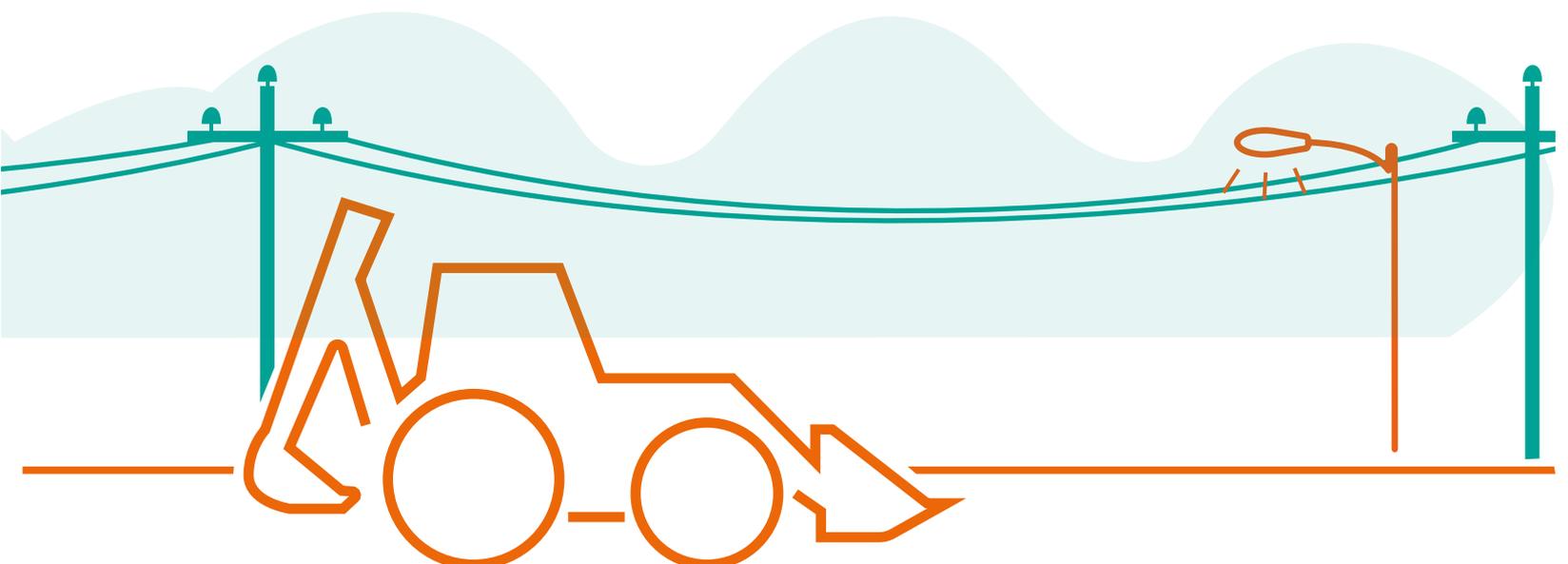
La prise de compétence globale qui est proposée aux communes a convaincu.

Au 31 décembre 2018, 145 communes, de toutes tailles, avaient fait le choix de transférer la totalité de leur compétence en matière d'éclairage public.

La maintenance

Elle concernait au 31 décembre 2018, 298 communes, soit

- 55 000 points lumineux gérés
- 4 500 demandes dans l'année
- Seulement 8 % de taux de panne
- Remplacement systématique : 11 000 lampes
- Remplacement de 3 200 luminaires énergivores
- Coût de la maintenance : 1 183 778,27 €



Groupement d'achat d'énergie, analyse des factures et suivi des consommations

Le SDE 07 a travaillé en 2018 à la reprise des marchés de l'énergie pour ses membres.

L'accord cadre pour le gaz mené en partenariat avec notre homologue drômois, le SDED, a retenu la société GEG comme fournisseur de gaz pour les membres du groupement.

Le SDE 07 a également relancé le second marché subséquent de l'accord cadre; la société EDF a été retenue pour les deux lots, pour une durée de 3 ans.

Les contrats sont toujours en cours d'exécution.

Préconisations de travaux et recours aux énergies renouvelables

En 2018, le service a suivi 40 dossiers de diagnostic énergétique de bâtiments, 13 dossiers d'étude de potentiel d'économies sur l'éclairage public, 23 dossiers d'étude pour des projets photovoltaïques et 23 dossiers portant sur l'étude de réseaux de chaleur au bois.

Le SDE 07 a notamment accompagné l'EHPAD des Myrtilles à Saint-Pierre-ville sur un projet d'autoconsommation, permettant un taux de couverture de 19%.



Le service Énergie a également suivi les chantiers pour la réalisation du réseau de chaleur des Vans et de la commune de Gluiras.



Financement des projets

Le SDE07 peut subventionner les travaux d'économie d'énergie que réalisent les communes adhérentes au service. Pour cela, il est nécessaire que les projets de travaux proposés soient éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

L'assiette de **subvention est la suivante** :

DÉPENSE	ASSIETTE DE SUBVENTION
0 À 20 000 € HT	50.00 %
20 000 À 40 000 € HT	30.00 %
40 000 À 80 000 € HT	20.00 %
80 000 € HT	Valorisation CEE

Le SDE 07 s'assure ainsi que les actions préconisées sont réalisées dans de bonnes conditions. En 2018, une aide de près de 500 000 euros a été allouée pour accompagner les communes dans leurs travaux d'économies d'énergie.

Une valorisation des CEE* sur les territoires TEPCV* des Communautés de Communes «Cévennes d'Ardèche», «Ardèche Rhône Coiron», «Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche» ont permis de bonifier les aides apportées à ces territoires.

Ainsi, le SDE 07 a accompagné techniquement pour près de 3 millions d'euros de travaux, générant environ 32 GWh cumacs d'économie d'énergie soit une d'aide de plus de 800 000 € permettant aux collectivités de réaliser ces travaux d'économie d'énergie.

La prospective énergétique territoriale

Le SDE 07 accompagne les territoires qui s'engagent dans la transition énergétique en co-animant un groupe de travail avec la Direction Départementale des Territoires sur les problématiques de PCAET et de territoires TEPOS – TEPCV.

Il met également à disposition un outil de Prospective Energétique PROSPER et contribue à hauteur de 50% aux coûts des études pour la réalisation des PCAET.

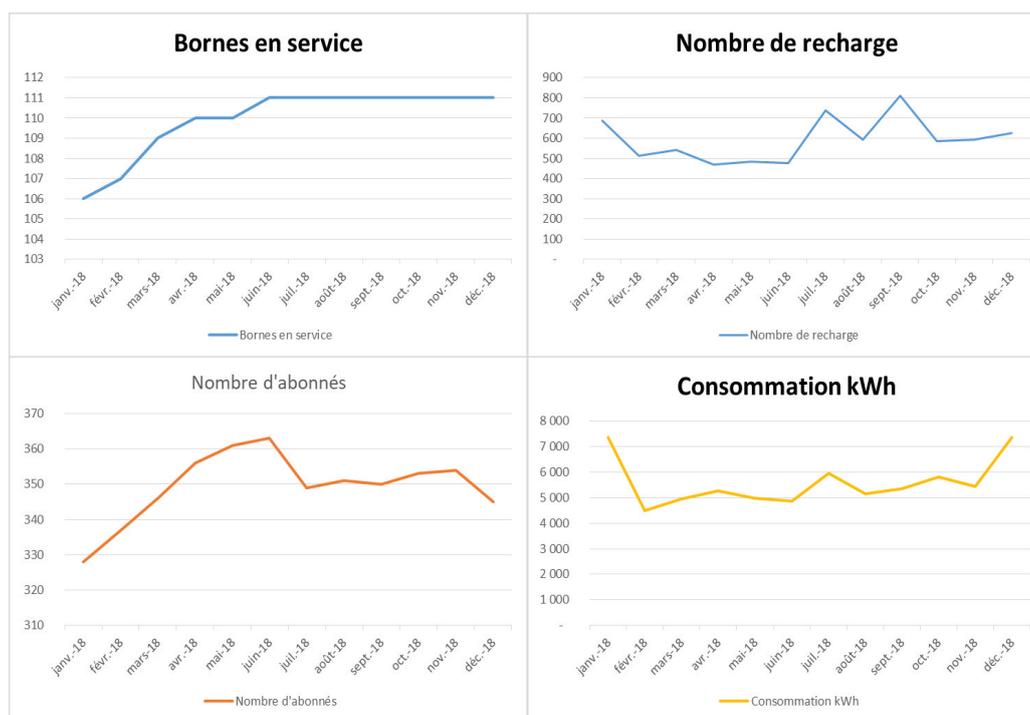


Le service IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques)

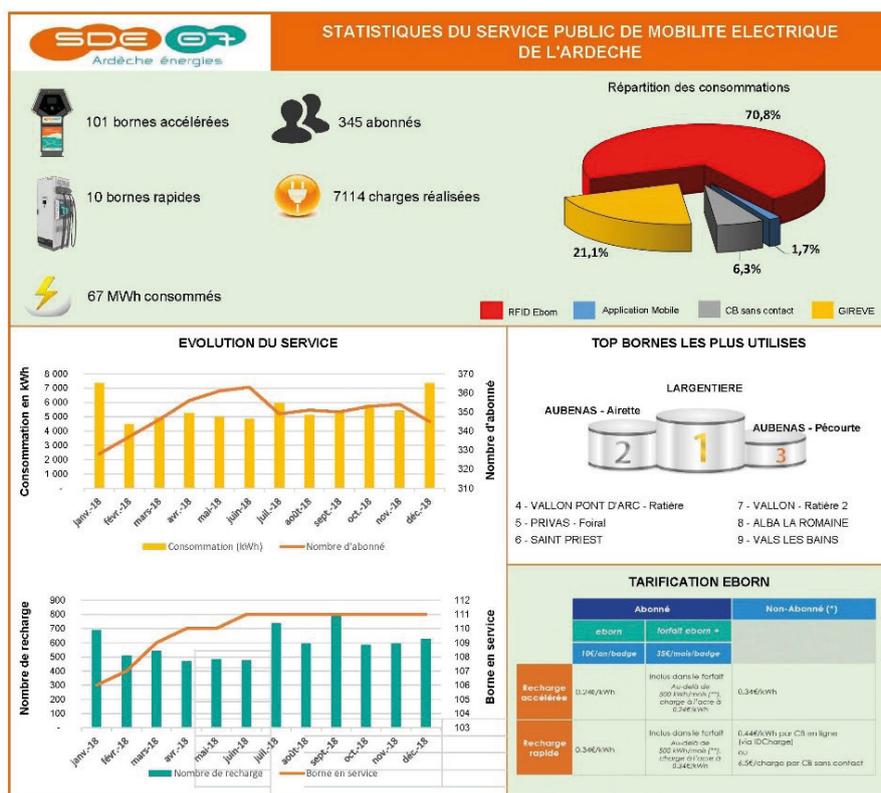
Depuis 2014, le SDE 07 est engagé en faveur du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le tout le département, l'objectif étant de favoriser l'utilisation de la voiture électrique. Le SDE 07 s'est ensuite associé aux Syndicats de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie et des Hautes Alpes pour développer ce projet dont les enjeux dépassent les simples limites de l'Ardèche.

En 2018, le service IRVE a travaillé à l'élaboration d'une délégation de service public pour 2020.

Plus de 7 000 charges pour une consommation de 67 GWh, ont ainsi été réalisées soit l'équivalent d'environ 400 000 Kms parcourus.



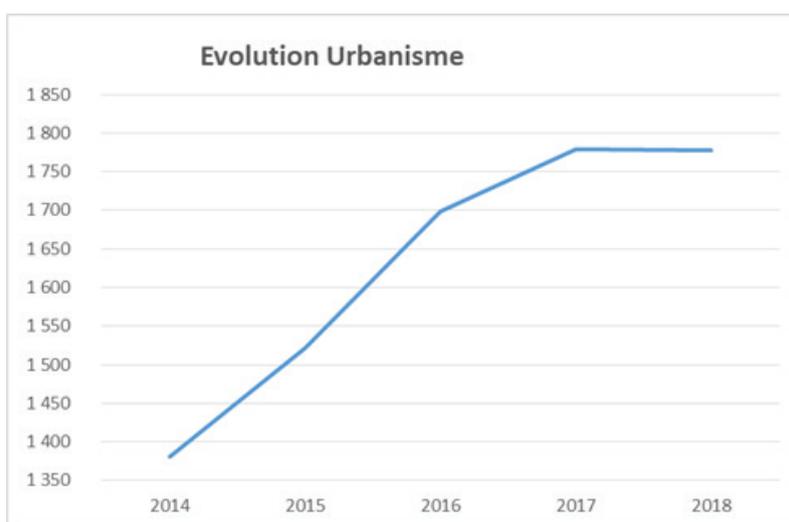
BILAN IRVE DE L'ANNEE 2018



L'Urbanisme

En 2018 le service Urbanisme a enregistré 1 778 Autorisations d'Urbanisme. Soit 1 dossier de moins qu'en 2017.

La moyenne est toujours d'environ **150** Autorisations d'Urbanisme par mois

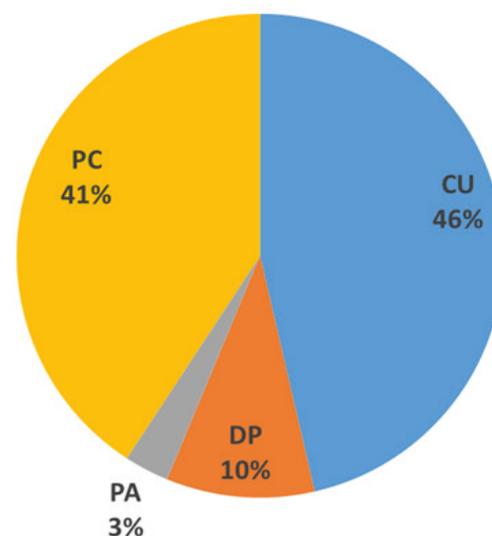


ANNÉE	NBRE AU	% ÉVOLUTION AN/AN	% ÉVOLUTION DEPUIS 2014
2014	381		
2015	521	10 %	10 %
2016	698	12 %	23 %
2017	779	8 %	29 %
2018	778	0 %	29 %

Répartition des types d'autorisations d'urbanisme reçues en 2018

Année après année, la logique de répartition reste à peu près la même :

- Presque 90 % de certificats d'urbanisme et de permis de construire;
- Quelques divisions parcellaires de plus, par rapport à 2017;
- Le nombre de permis d'aménager reste limité par rapport au nombre de projets de constructions « uniques » liés à des certificats d'urbanisme ou des permis de construire.



TYPE AUTORISATIONS URBANISME	NOMBRE
CU	825
DP	175
PA	53
PC	725
TOTAL GÉNÉRAL	1778

LEXIQUE :
AU: Autorisation d'Urbanisme
CU: Certificat d'Urbanisme
DP: Déclaration Préalable
PA: Permis d'Aménager
PC: Permis de Construire

Sur ces 1 778 autorisations d'urbanisme, 59 sont déjà devenues des affaires traitées par le SDE 07.

Dans le détail, au 31 décembre 2018 (relativement stable par rapport à 2017) :

- **405** dossiers concernant des terrains non desservis et pour lesquels un Avant Projet Sommaire a été chiffré, soit **23 %** des AU enregistrées
- **1 172** dossiers où les unités foncières pouvaient être considérées comme desservies, ne nécessitant ainsi qu'un raccordement privé (**66 %** des AU traitées).
- Les dossiers restants sont des CU d'information, des projets pas assez définis pour un chiffrage ou correspondant à des installations sans nécessité de raccordement (véranda, piscine, garage, etc.).

Ces pourcentages de répartition sont plutôt cohérents année après année, il s'agit donc là d'un schéma de répartition stable des dossiers traités.

A titre illustratif, 6 communes ont envoyé 45 AU ou plus cette année 2018 :

COMMUNES	NOMBRE AU
VERNOSC LES ANNONAY	60
LES VANS	55
GROSPIERRES	52
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	50
JOYEUSE	46
FELINES	45

D'une manière générale, année après année, ce sont toujours les 10-15 mêmes communes qui envoient le plus d'Autorisations d'Urbanisme. Aux communes de ce tableau, on peut ajouter Rompon, Vesseaux, Vallon-Pont d'Arc, Burzet, Theuets et Saint-Cyr.



Le Système d'Information Géographique

En mars 2012, le SDE 07 a ouvert son **Système d'Information Géographique**. Le SIG c'est :

- Un service **gratuit**;
- Offert aux communes adhérentes au SDE 07;
- Accessible via internet, **www.sde07.com**;
- Pour **consulter**, à l'échelle de leur territoire, les réseaux électriques, les réseaux gaz et les points d'éclairage public, les données relatives au réseau téléphonique Orange;
- Pour **consulter** l'ensemble des plans cadastraux de leur collectivité, avec les données littérales associées, ainsi que d'autres données comme les photographies aériennes.

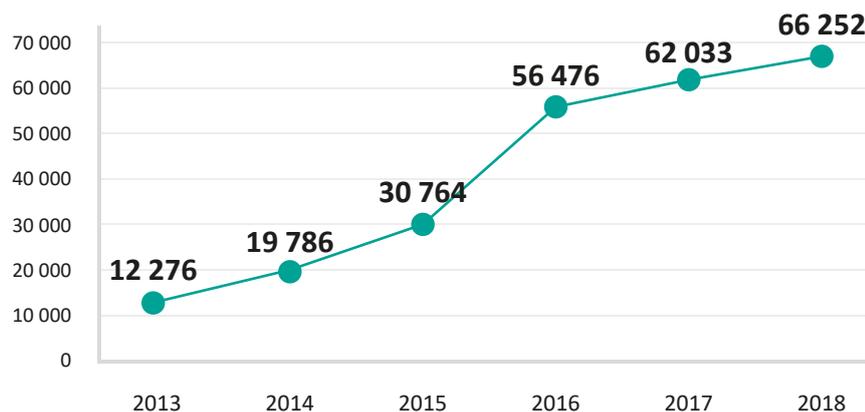
Le SIG n'est pas ouvert au grand public. Il s'agit d'un service de simple consultation, verrouillé à l'échelle territoriale de la commune.

Son utilisation est croissante : 4 219 connexions supplémentaires en 2018 par rapport à 2017. Soit une progression d'environ 50 000 connexions depuis 2013.

ANNÉE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CONNEXIONS	12 276	19 786	30 764	56 476	62 033	66 252



Nombre de connexions au SIG depuis sa création en 2013



Connexions au SIG par thématique

TYPE D'UTILISATEURS	NOMBRE DE CONNEXIONS 2018
CADASTRE	7
COLLECTIVITES	63 366
ENTREPRISES	808
SDE 07	1 759
SIRAP (Pour tests)	312
TOTAL GÉNÉRAL	66 252

On notera :

- L'usage anecdotique des services du Cadastre;
- La forte progression de l'accès des collectivités (confondues : communes, communauté de communes, sur accès simple SDE 07 ou applications particulières (droits des sols, gestion cimetières, etc.);
- L'usage relativement stable de nos bureaux d'études et des accès du SDE 07 (accès quotidiens des agents du SDE 07).

Nombre de connexions au SIG / mois



On relevera :

- Un usage important, relativement stable sur l'année;
- Le constat d'un **schéma de connexions toujours identique**, année après année :
 - Un usage moins important durant les mois de Juillet et Août.
 - Un pic d'utilisation en mars, et la montée en charge de l'utilisation en septembre – octobre – novembre.

Le Syndicat sur le terrain

Le Salon des Maires de France, Paris



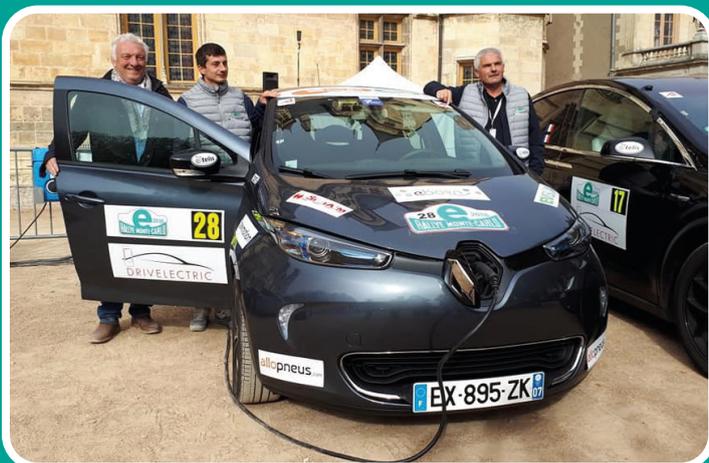
Pollutec, Lyon



Le Salon des Maires de l'Ardèche, Le Pouzin



L'éRallye de Monte-Carlo 2



De nombreuses inaugurations et visites de chantiers



Lexique

AODE: autorité organisatrice de la distribution d'électricité (ou autorité concédante). Le syndicat a en charge l'organisation et la gestion du service public de distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des communes.

BF: ballons fluorescents. Il s'agit de lampes à vapeur de mercure, très consommatrices en énergie et interdites à la vente depuis avril 2015.

BT: réseau électrique basse tension (230 volts).

CCSPL: commission consultative des services publics locaux.

CEE: certificats d'économies d'énergie ou certificats blancs.

Concessionnaire: exploitant du réseau public propriété du SDE 07 pour le compte des communes.

Contrat de concession: le contrat de concession est une convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité ou de gaz. Il est signé entre l'autorité concédante (le SDE 07) et le concessionnaire. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée, il contient un cahier des charges qui fixe les conditions de la desserte et les engagements de qualité de fourniture d'énergie.

CRAC: compte-rendu annuel du concessionnaire remis par Enedis ou GRDF au SDE 07.

CRE: commission de régulation de l'énergie.

CSPE: contribution au service public de l'électricité.

DSP: délégation de service public. Une mission de service public est confiée à une entreprise privée à l'issue d'un appel d'offres. La collectivité doit assurer un contrôle du délégataire.

ENEDIS: Concessionnaire exploitant du réseau de distribution électrique du SDE 07 dans l'Ardèche.

EP: éclairage public.

EPCI: établissement de coopération intercommunale.

Extension: allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajout de poteaux ou passage de fils en souterrain).

FACE: fonds d'amortissement des charges d'électrification, financement des travaux d'électrification en zone rurale.

FCTVA: le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Fils nus: anciennes lignes basse tension non isolées.

FNCCR: Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et des Régies. Service public de l'énergie.

GRDF: gaz réseau distribution France. Concessionnaire/exploitant du réseau de distribution de gaz naturel du SDE 07 dans l'Ardèche.

HTA: réseau électrique moyenne tension (20 000 volts).

kVA: kilovoltampère. Mesure la puissance électrique apparente d'une installation.

kWh: kilowattheure, soit 1 000 watts produits ou consommés en 1 heure.

Lignes torsadées: lignes aériennes basse tension isolées.

MDE: maîtrise de la demande en énergie.

PCAET: Plan Climat Air-Énergie Territorial

Péréquation: application d'un même prix de service public quelle que soit la situation géographique et technique du bénéficiaire.

Pétitionnaire: demandeur d'un permis de construire ou d'une autorisation d'urbanisme.

R1 et R2: redevance versée par le concessionnaire des réseaux électriques.

Raccordement: opération de liaison par le SDE 07 (communes rurales) ou ENEDIS (communes urbaines), entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle.

Renforcement: adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance. Changement du diamètre du câble, installation d'un nouveau transformateur.

RODP: redevance d'occupation du domaine public.

SHP: lampes au sodium haute pression.

SIG: système d'information géographique.

TCFE: taxe sur la consommation finale d'électricité.

TEPCV: Territoire à énergie positive pour la croissance verte

TEPOS: Territoire à énergie positive

TPN: tarif de première nécessité pour l'électricité.

TRV: tarif réglementé de vente.



Le Service Public au service de la Transition Énergétique

04 75 66 38 90 
sde07@sde07.com 
www.sde07.com 
283 Chemin d'Argevillières, 07000 Privas 
Ardèche Énergies - SDE07 
@07Sde07 

